



Compte rendu de l'entrevue d'une délégation

Force Ouvrière (Karine Paret, Laurent Berne et Nathalie Chovet)

Avec Mr Moulin, IEN de la circonscription Le Puy-Yssingaux

(23 novembre 2020)

Carte scolaire

SNUDI FO :

- Poste UP2A Le Chambon sur Lignon : nous avons relayé la demande de collègues : que plus d'heures soient attribuées sur l'école : 12h (contre 9 actuellement), vu le nombre croissant et important d'élèves devant en bénéficier. La demande porte aussi sur la répartition des heures : 12 h tous les matins sur l'école. Demande de plus de moyens, sans « déshabiller » le poste d'Yssingaux. Cette demande sera portée au prochain Comité Technique et Départemental sur la carte scolaire.
- Projet de RPI Les Vastres—Fay sur Lignon : nous avons interrogé l'IEN sur ce projet et avons défendu l'école publique en milieu rural et le fait que la proposition d'un RPI pouvait entraîner une fuite d'effectifs dans les deux écoles et par la même une mise en danger des deux écoles (fermeture de classe). De plus les deux écoles ont fait remonter des effectifs bien au dessus des seuils. Si le RPI se crée, il faudra qu'il soit de 3 classes mais le seuil de fermeture de RPI de 3 classes est plus désavantageux que les seuils de fermeture de chaque école.
- Remontées des effectifs début novembre : nous avons fait valoir que les prévisions risquaient d'être basses, notamment pour les classes de maternelle, qui ne peuvent pas inscrire facilement des élèves du fait de la situation sanitaire.

IEN :

- Poste UP2A : il a pris note de cette demande et de la spécificité de ce poste .
- Projet de RPI-Les Vastres : l'IEN nous a indiqué reprendre un projet de l'IA. Il a mis en avant le fait qu'un RPI permettrait de réduire le nombre de niveau par classe. Il a déjà rencontré les deux maires mais a bien conscience que ce type de projet peut entraîner une perte d'effectifs pour chaque école. Il souhaite faire une réunion avec les parents d'élèves mais cela n'a pas pu être réalisé en raison de la situation sanitaire. Il nous a indiqué que les élus travaillent sur l'aspect technique de l'accueil des enfants (ramassage scolaire, garderie...)
- Remontées des effectifs : l'IEN a indiqué être conscient de la situation et a précisé que le temps venu, il contacterait les directeurs dont les écoles seront étudiées en carte scolaire, afin de prendre en compte tous les éléments.

Commentaire SNUDI FO:

- Poste UP2A : le SNUDI-FO portera cette demande au prochain CDEN (vendredi) et au CTSD de janvier/février.
- Projet RPI— Les Vastres ; le syndicat défendra l'école publique rurale ainsi que les bonnes conditions d'exercices des collègues.
- Le Snudi-FO fera une enquête précise de la situation de chaque école soumise à la carte scolaire, pour défendre chaque situation en CTSD comme il l'a toujours fait.

Dans tous les cas, contactez le syndicat si vous avez des problèmes de carte scolaire.

Etat des lieux des remplacements

SNUDI FO : Nous demandons quel est l'état des remplacements dans la circonscription.

IEN : il nous indique qu'après une période compliquée ou le remplacement dans les petites écoles a été priorisé, il semblerait que la situation se soit améliorée. L'IEN nous indique que les remplacements ont été couverts à 100% au cours de la semaine dernière (du 16 novembre au 20 novembre).

Commentaire SNUDI FO:

Le manque de Tr a commencé à se ressentir mi-septembre. La brigade de Tr Fc est pourtant maintenant utilisée pour les remplacement hors formation, ces dernières étant suspendues ! Il y a bien un manque criant de remplaçants. Le SNUDI-FO revendique plus de postes et le recours aux personnels sur liste complémentaire. L'éventuelle dotation (loin d'être acquise) de 5 personnels contractuels pour 3 mois dans le département serait insuffisante, il faut des postes statutaires !

N'hésitez pas à contacter le syndicat si des remplacements ne sont pas assurés dans votre école.

Conduite à tenir en cas d'absence d'un collègue

SNUDI FO : Les brassages devant être limités au maximum, comment gérer les élèves dont l'enseignant n'est pas là ?

IEN : il estime qu'il faut répondre à l'obligation d'accueillir les élèves mais comprend la problématique des collègues concernant l'application du protocole. Il s'agit de limiter les brassages entre élèves mais dans cette situation, il faut essayer de regrouper dans la même classe les fratries quand c'est possible, puis répartir les élèves dans les classes.

Commentaire SNUDI FO:

La réponse est claire, mais cela reflète bien la difficulté à réaliser le protocole dans les écoles. Il est à noter que les AESH ou ATSEM ne peuvent pas être responsables d'un groupe d'élèves.

Cycle piscine — protocole sanitaire:

SNUDI FO : Nous faisons remonter auprès de l'IEN, l'inquiétude des collègues et le stress engendré par la mise en place de cycle piscine. Nous rappelons que, si les enseignants ne désirent pas se rendre à la piscine, c'est leur droit. On ne peut pas les obliger à y participer. (Un élève doit aller à la piscine une fois dans le cycle). Quid des collègues qui ne voudraient pas réaliser de cycle piscine dans les conditions sanitaires actuelles.

IEN : Il tient à rappeler que les CPC se rendent sur les bassins pour voir si l'application du protocole est réalisable et satisfaisante. L'IEN nous indique que l'équipe de circonscription est là pour rassurer les collègues et les accompagner. Il n'exclut pas une année blanche concernant les cycles natation mais dans des certaines situations de santé des personnels ou sur des situations particulières argumentées par les enseignants sur leur difficulté de mettre en œuvre un cycle piscine.

Commentaire SNUDI FO:

Nous prenons note de l'avis de l'inspecteur mais nous rappelons à nouveau qu'on ne peut pas obliger un enseignant à participer à un cycle piscine puisque celui-ci est obligatoire sur un cycle et pas sur une année.

Contactez le syndicat si vous subissez des pressions.

Point sur la fonction de direction et la surcharge de travail des directeurs

SNUDI FO : nous avons rapporté à l'IEN, la surcharge de travail des directeurs, le peu de temps qui est laissé par l'administration pour répondre à des injonctions ministérielles trop souvent précipitées. Nous avons aussi rapporté l'état d'épuisement des directeurs. Des choses ont été mises en place pour les aider comme la FAQ ou certaines aides de CPC, mais la charge de travail est colossale, empiète souvent sur la vie personnel des collègues, sur leurs vacances. Nous demandons à l'IEN de faire remonter cet état de fait à l'IA et nous lui demandons de faire remonter leurs doléances : plus de moyens, plus de temps.

IEN : L'inspecteur s'est dit lucide sur la charge de travail qui incombe aux directeurs. Il a indiqué qu'il essayait d'accompagner au maximum les directeurs dans leur fonction, d'alléger certaines demandes départementales en les différant. Il indique que la FAQ est une aide pour éviter la non-réponse et que le groupe départemental a été créé pour mieux entendre les directeurs. Il invite les directeurs à faire part de leurs problèmes pour les aider.

Point sur la formation

SNUDI -FO : cette année deux types de formation sont mises en place. Le SNUDI-FO a rappelé son opposition à la formation dite par constellation pour trois raisons : le fait que la participation de cette formation soit obligatoire à terme, que les choix des thématiques soient restreints et enfin que cette formation soit le volet 2 de PPCR, c'est-à-dire l'« accompagnement individualisé » des personnels. Nous avons aussi demandé à l'IEN si la mise en place de séance en classe et la visite de collègues et du CPC serait rendue obligatoire. Nous avons demandé où en était cette formation et les animations plus « classiques » compte-tenu de la crise sanitaire.

IEN : L'IEN a exprimé son désaccord avec nos positions et nous a fait part de sa lecture de la réforme de la formation et de celle du département. Il y voit l'opportunité de répondre aux attentes de collègues, c'est-à-dire d'échanger des pratiques entre collègues et de se rencontrer. Pour lui, la formation est choisie puisque les personnels doivent choisir et définir le thème de formation sur lequel ils ont envie de réfléchir et « devenir acteur de sa formation ». L'IEN indique qu'il ne sera pas imposé aux collègues concernant une mise en pratique dans les classes, que cela se fera sur la base du volontariat, voire par des CPC dont ce sont les missions.

Concernant les formations, l'IEN nous a confirmé leur suspension temporaire en raison de la situation sanitaire. Il a indiqué que les écoles d'une constellation, ont été regroupées géographiquement et par « type d'école ». Il a indiqué qu'une information concernant les animations « classiques » aurait lieu mais pas avant janvier : 6h en maths, 6h en français, 6h en FIE (thématique d'école). La formation sera en distanciel avec la volonté de faire une formation en présentiel pour les directeurs.

Commentaire SNUDI FO:

Nous prenons note de cet engagement et des quelques améliorations portées mais la question de la surcharge de direction et des moyens à mettre en oeuvre, la revalorisation salariale des directeurs demeurent. Ce n'est pas au seul niveau de la circonscription que les problèmes sont posés.

Le SNUDI-FO rappelle son opposition au projet de loi Rilhac notamment au travers une délégation de compétences et revendique l'augmentation de tous les décharges, un allègement des tâches, une réelle augmentation indiciaire, une aide administrative statutaire, gérée par l'Education Nationale.

Commentaire SNUDI FO:

Nous constatons que nous n'avons pas la même lecture du dispositif de formation par constellation que l'IEN. Cette formation est souvent présentée comme un échange entre collègues mais c'est une formation imposée et qui permet des visites dans les classes et le jugement par des pairs. Attention à ces animations « constellations » qui peuvent constituer une composante à notre évaluation (PPCR). N'oublions pas que le volet 2 de PPCR est l'accompagnement des personnels, il est prévu : « l'IEN pourra déclencher un « accompagnement » à tout moment et pour une durée indéterminée, donnant lieu à de nombreuses visites en classe (qui pourront être effectuées par l'IEN, le CPC, voire des maîtres formateurs...) ». C'est le constat effectué dans certains départements. Pour le moment, la circonscription n'impose rien, mais rien ne dit que dans le futur cette position reste la même.

Pour ce qui est du travail à distance, nous rappelons qu'aucun matériel informatique n'est fourni par notre employeur alors que celui-ci prétend nous former à distance grâce à cet outil. C'est inacceptable.

Compte personnel de formation

SNUDI-FO : des collègues nous ont saisi car ils voudraient bénéficier du congé personnel de formation. Or pour la campagne 2020-2021, une note rectorale est parue mais il n’y a pas de note académique alors que des départements comme le Puy de Dôme ou l’Allier en ont une. Nous demandons à l’IEN de faire remonter cette demande pour que les collègues puissent obtenir ce droit à la formation.

Commentaire SNUDI FO:

Le compte personnel de formation (CPF) remplace le compte de formation DIF (Droit individuel à la formation) et depuis janvier 2017 pour le secteur public. Ce compte permet d’acquérir des droits à la formation sous forme d’heures (plafonnées à 150h). Ils sont mobilisés par le personnel, sous réserve de l’accord de son administration, pour accéder à une qualification professionnelle, pour préparer ou effectuer une mobilité professionnelle, pour se réorienter professionnellement, y compris vers le secteur privé. Le SNUDI-FO a toujours soutenu une véritable formation professionnelle, initiale et continue alors que le (CPF), issu de la loi Travail, individualise la formation. Mais cela reste un droit et vraisemblablement l’administration ne met pas en place les finances pour que les collègues puissent en bénéficier. Nous porterons toutes les demandes auprès de l’IA.

Si vous êtes concerné, saisissez le syndicat.

Rendez-vous de carrière

SNUDI FO : Nous demandons si tous les PE sujets à ce temps d’évaluation l’ont été pour la session 2019-2020 ? Quand les rapports seront-ils reçus ?

Puis nous demandons si l’IEN a commencé les entretiens de carrière de l’année 2020-2021.

IEN : Pour l’année 2019-2020, toutes les évaluations ont été effectuées. Les PE concernés recevront les remarques de l’IEN ainsi que la grille d’évaluation en décembre. L’appréciation finale de l’IA se fera en janvier. Un collègue sera évalué sur dossier car pas sur son poste actuellement.

Pour la session 2020-2021, les entretiens ont commencé. Pour le moment le calendrier habituel est maintenu. L’IEN a réalisé la réunion d’information en début d’année pour informer les collègues des modalités.

Commentaire SNUDI FO:

Avec la mise en place de ces entretiens de carrières (protocole PPCR, validé par le SE-UNSA et le Snuipp-FSU), de multiples situations d’injustices apparaissent. N’hésitez pas à faire des observations suite à la réception de la grille d’évaluation de l’IEN ou de faire un recours après la décision finale de l’IA.

Si vous êtes concerné, si vous avez des questions ou si vous voulez contester, contactez le syndicat.

Protection fonctionnelle:

Nous rappelons l’attachement du syndicat à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle lorsque des agents sont agressés dans l’exercice de leurs fonctions. Pour le SNUDI FO la protection commence par les mesures prises par l’IEN (entretien, lettre d’admonestation, ...) C’est souvent déterminant pour ramener le calme dans une école où des problèmes voient le jour.

Le dépôt de plainte n’est pas un préalable à sa mise en œuvre. Nous demandons que systématiquement, l’administration saisisse elle-même le procureur quand des personnes extérieures à l’école viennent diffamer, menacer ou violenter les collègues.